

Date de convocation : 13/05/2019

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2019

Le dix-sept mai deux mil dix-neuf à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROBIN.

### Etaient présents :

M. Jean-Claude ROBIN, M. Michel VEZINES, M. Claude SAYAGH, M. Stéphane AUDUREAU, M. Loïc COUDRAY, M. Michel GLANARD, M. Frantz MOUSSU, M. Pascal DEBUYSERE, Mme Aurélia FERNANDEZ, M. Joël THEILLARD, Mme SAN ROQUE Stéphanie, M. Francis ARIAS, M. Michaël HADENGUE.

### Absents et représentés :

#### Absents:

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Mme JUBAULT-BREGLER Anne est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

Puis, on passe aux questions inscrites à l'ordre du jour.

### **2019-12 : Demande de subvention DETR 2019 : à l'unanimité**

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le changement des fenêtres de la mairie ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation d'équipement des territoires ruraux – exercice 2019 conformément à la circulaire préfectorale, soit 30 % du montant des travaux hors taxe (HT) plafonné à 390 000 € HT pour la catégorie prioritaire « Rénovation thermique et transition écologique » ;

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité l'avant-projet de changement des fenêtres de la mairie pour un montant de **20 194,00 € HT soit 24 232,80 € TTC ;**

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DETR ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante : subvention DETR (30 % du montant HT), subvention DSIL (50 % du montant HT), autofinancement ;

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019, article 21311 section d'investissement ;

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

### **2019-13 : Demande de subvention DSIL 2019 : à l'unanimité**

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Après avoir entendu l'exposé du Maire concernant le changement des fenêtres de la mairie ;

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation de soutien à l'investissement local – enveloppe 2019 « grand plan d'investissement » dans le cadre de la rénovation thermique» ;

Après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité l'avant-projet de changement des fenêtres de la mairie pour un montant de **20 194,00 € HT soit 24 232,80 € TTC** ;

Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation DSIL ;

S'engage à financer l'opération de la façon suivante : subvention DSIL (50 % du montant HT), subvention DETR (30% du montant HT), autofinancement ;

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2019, article 21311 section d'investissement ;

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30.